

INTIMIDATIONS ENVERS LES DEMANDEURS D'ASILE À LA PRÉFECTURE DES VOSGES

Depuis ce début d'année, une fièvre s'est emparée de la préfecture, de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale) et de l'OFII (Office français de l'immigration et l'intégration), pour convoquer conjointement et systématiquement tous les déboutés du droit d'asile* et leur signifier une fin de prise en charge avec obligation de quitter le territoire français.

Ces familles tombent des nues, car elles sont présentes en France depuis plusieurs années, voire 5, 6, 7 ans, avec pour certaines des titres de séjour en bonne et due forme*, un visa de régularisation*, un contrat d'intégration signé par l'OFII avec les attestations de formation exigées, un emploi, un logement, pour d'autres un récépissé ne leur donnant pas droit à travailler alors qu'elles présentent toutes les garanties d'intégration (promesse d'embauche, maîtrise de la langue française, très bonne scolarité des enfants, lien social, bénévolat...).

Pourquoi ce chantage envers des familles qui ne représentent aucune menace pour l'ordre public ? Pourquoi exiger à ces entretiens la présence des enfants mineurs sans qu'il soit tenu compte ni de leur âge, ni de leurs obligations scolaires, sinon pour ajouter à l'intimidation ? Pourquoi cet acharnement et ces pressions semant le désarroi et l'anxiété chez des personnes déjà fragilisées par leur situation, avec une épée de Damoclès en permanence au-dessus de leur tête ? Pourquoi souffler le chaud et le froid par des méthodes alliant la menace (intervention de la police) et les encouragements à faire un courrier, alors que l'OQTF* est déjà postée ! Jusqu'à féliciter une jeune maman pour sa maîtrise du français (elle parle 5 langues) pour lui conseiller de postuler dans un pays francophone (Québec) !!!

Nous, bénévoles du monde associatif qui quotidiennement accompagnons ces familles, qui avons suivi leur parcours et tissé des liens, qui cherchons à leur apporter réconfort et soutien, nous ressentons avec elles l'humiliation, la peur, le mépris. Que vont-elles devenir si on leur coupe les vivres en leur faisant perdre le travail, le logement, la vie sociale qu'elles ont eu tant de mal à mettre en œuvre ?

Le gouvernement annonce qu'il fera preuve « d'humanité et de fermeté » sur le dossier de l'immigration. Il semblerait que seule la fermeté soit de rigueur et l'humanité oubliée au sein des services de l'État dans les Vosges. Nous craignons que le projet de loi sur l'immigration et le droit d'asile n'aille encore plus loin dans la dégradation des conditions d'accueil et le repli sur une Europe forteresse.

C'est pourquoi avec plusieurs organisations vosgiennes nous nous inscrivons dans la préparation des États généraux de la migration initiés par plus de 500 associations locales et nationales dont Gisti, Emmaüs France, Amnesty International, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde, Secours catholique, Cimade, CCFD-terre solidaire...) pour interpeller le gouvernement, les élus, l'opinion publique sur les situations les plus urgentes et engager des initiatives allant dans le sens des personnes et en priorité des enfants.

Cercle de silence d'Épinal, 16 février 2018

Selon la loi, sont considérées comme déboutées les personnes non régularisées par l'OFPR (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), ce qui représente 70% des dossiers ! Mais comment apporter la preuve que l'on est menacé par un État, avec en plus la notion fictive de « Pays sûrs », et la directive européenne Dublin III éliminant tous les migrants qui ont transité dans un autre État de l'U.E. ?

Les déboutés peuvent cependant obtenir de la préfecture une régularisation sous forme de carte de séjour temporaire : « vie privée et familiale », « étranger malade », « salarié », « étudiant »... ou sous forme d'APS (autorisation provisoire de séjour), récépissé de demande d'asile avec ou sans autorisation de travailler... Mais à tout moment l'autorité administrative peut décider de suspendre ces droits, auquel cas tout s'arrête !

Pour information : Coût du visa de régularisation, inclus dans le passeport : 340€ par adulte et enfant majeur.

Coût de la première carte de séjour : 269 € par adulte et enfant majeur

OQTF = obligation de quitter le territoire français